



REPUBLICQUE FRANCAISE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Conformément à l'arrêté préfectoral n°DCL/BERG/2026/145 du 27 mai 2026, je vous informe que la séance du Conseil Municipal aura lieu en salle du Conseil Municipal :

Le vendredi 5 juin 2026 à 15h30

Aux Adrets de l'Estérel, le 1^{er} juin 2026.

Délibérations à adopter :

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
(Rapporteur : ELIE Philippe)
2. Élection des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales au scrutin de liste
(Rapporteur : ELIE Philippe)

Vous trouverez, ci-joint, une note explicative de synthèse présentant les affaires, qui seront soumises à délibération lors de cette réunion.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

**Le Maire,
KLINHOLFF Jean-Pierre**